

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Loretteville**

**Numéro de dossier : CA6-2018-0011**

<p><b>1. Événement, date et lieu</b></p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Édifice Denis-Giguère, salle RC15 Mardi 6 mars 2018 à 19 h 15</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p>Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63521Hb et 635221a - Boulevard de la Colline</p>										
<p><b>4. Présences :</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> M- Lucette Bouchard, Caroline L. Mineau, Christiane Tanguay, Marie-Claude Gravel et Anne Baril ainsi que MM. Karim El-Ouassiti et Guy Dombrowski. Il y a quorum.</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtelains</p> <p><b>Personne-ressource :</b> M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.</p>												
<p><b>5. Information présentée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.</li> <li>Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.</li> <li>Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.</li> <li>Mention que le projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public à l'entrée de la salle.</li> <li>Présentation du projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224 par la personne-ressource de l'Arrondissement.</li> </ul>												
<p><b>6. Recommandations spécifiques du mandaté</b></p> <p>À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224.</p>												
<p><b>7. Options soumises au vote</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>7</b></td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	7	2.	0	Abstention	0	<b>Total</b>	<b>7</b>	<p><b>8. Description des options</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Favorable - Recommander au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224</li> <li>Défavorable - Recommander au conseil d'arrondissement de refuser le projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224</li> </ol>	
Option	Nombre de votes											
1.	7											
2.	0											
Abstention	0											
<b>Total</b>	<b>7</b>											

<p><b>9. Questions et commentaires du public</b></p>	<p>Nombre de personnes présentes : 16 Nombre de personnes qui sont intervenues : 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le représentant du requérant présente le projet de bâtiment de 18 logements sur le site. Il signale notamment que le stationnement sera souterrain et que des logements de différentes dimensions seront intégrés au projet.</li> <li>Un citoyen signale qu'il y a beaucoup de circulation lourde sur le boulevard de la Colline et que le bruit des freins moteurs est très dérangeant pour les citoyens du secteur. Il se demande si la Ville peut faire quelque chose pour agir sur cet irritant.</li> <li>Un résident demande si des modifications devront être apportées à l'allée d'accès du Boisé de la Colline et si d'autres voies seront ouvertes, notamment la sortie d'urgence sur la rue Maurice-Barthe.</li> </ul> <p><i>Réponse de la Ville : Le projet n'empiète pas sur l'allée d'accès, elle demeurera donc identique. Par ailleurs, il n'est pas question d'ouvrir à la circulation l'accès de secours sur la rue Maurice-Barthe. Une entente avait été prise lors de la construction du Boisé de la Colline concernant cet accès de secours et elle sera respectée.</i></p>	

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Loretteville**

**Numéro de dossier : CA6-2018-0011**

## 10. Questions et commentaires du mandaté

### Les questions et commentaires émis ont été :

- Une administratrice note la priorité de la Ville pour le maintien de la canopée et se demande pourquoi l'écran visuel peut être composé de végétaux ou d'une clôture. Elle est d'avis que la présence d'une haie serait préférable à celle d'une clôture pour atteindre cet objectif.

***Réponse de la Ville :** L'écran visuel sera situé au nord-ouest du bâtiment, ce qui pourrait limiter l'ensoleillement et imposer certaines contraintes à la croissance des végétaux. La possibilité d'installer une clôture est donc offerte.*

- Un administrateur demande si un minimum de stationnement est imposé.

***Réponse de la Ville :** Un seuil minimal de stationnement est imposé pour le projet, le requérant proposera un ratio de 1,2 case de stationnement par logement.*

- Une administratrice pose des questions sur la possibilité de conserver des arbres sur le site et le potentiel de canopée.

***Réponse de la Ville :** Quelques arbres sont sur ce terrain, mais n'auront pas à être conservés lors des travaux. Par ailleurs, la réglementation prévoit qu'un propriétaire doit planter un arbre par tranche de 15 mètres de façade.*

***Réponse du représentant du requérant :** Les arbres sur place ne sont pas situés idéalement sur le terrain et il sera nécessaire d'en couper pour construire le bâtiment. Il y aura des arbres plantés après la construction de l'immeuble sur ce terrain.*

Aux termes des discussions, le conseil d'administration s'est dit favorable au projet de règlement (option 1).

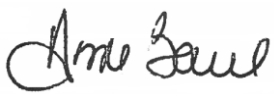
### Résolution CA-18-07

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de règlement R.C.A.6V.Q. 224.

## 11. Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

### Approuvé par :



Anne Baril  
Présidente  
Conseil de quartier de Loretteville

2018-03-08

### Préparé par :



Xavier Mercier Méthé  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

2018-03-08